

Pelouses sèches semi-naturelles sur calcaire
(*sites à orchidées remarquables)
 Fiche habitat d'intérêt communautaire 6210* (code Natura 2000)

Description générale :



Les pelouses sèches sont des formations végétales rases, situées en pente, qui sont peu colonisées par les arbres et les arbustes. Elles forment un tapis plus ou moins dense qui se développe sur un sol, parfois peu épais, qui est pauvre en éléments nutritifs et constitué, en grande majorité, de calcaire.

Ce milieu est très sec et le sol est souvent compact en surface, ceci car l'eau s'y infiltre très rapidement, en raison de la présence importante de calcaire qui rend le sol très perméable.

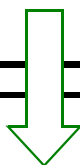
Les coteaux peuvent être également constitués d'une mosaïque de milieux. Cela arrive lorsque l'on a des zones de pelouses (= milieu ouvert) associées avec des secteurs de fourrés de type « lande à arbrisseaux » (ex : le génevrier), des haies ou bien des bosquets.

Les pelouses sèches sont donc des habitats caractéristiques des coteaux calcaires que l'on retrouve au niveau de quelques grandes vallées du département de l'Eure (comme la Seine, l'Eure, l'Iton, et l'Epte). Ce sont des milieux très riches en biodiversité que ce soit en terme de faune (lézard vert, mante religieuse, écaille chinée...) ou de flore avec de nombreuses espèces d'orchidées.



Menaces identifiées :

- l'embroussaillage naturel du milieu par le développement d'espèces envahissantes, d'arbres ou d'arbustes provoqué par l'absence d'entretien du milieu.
- la plantation d'arbres et d'arbustes qui engendre la disparition de la pelouse au profit de la forêt.
- les activités de loisirs non contrôlées (piétinement important, motocross, quad...)
- les aménagements humains liés à l'urbanisation et aux infrastructures routières (destruction du coteau, décaissage...)
- La cueillette de certaines espèces



Actions favorables à mettre en place :

- la mise en place d'un pâturage extensif (moutons, chèvres ...)
- le débroussaillage avec exportation des résidus
- le fauchage tardif (une fois par an à la fin de l'été) avec exportation des produits de fauches
- la limitation de la fréquentation et la mise en place de chemins qui seront utilisés de façon préférentielle.
- la gestion adaptée des talus routiers

L'objectif de la gestion des coteaux est de favoriser le développement de zones de pelouses et des espèces remarquables qui y sont associées. Tout en assurant le maintien de quelques secteurs arbustifs.

La gestion consiste à mettre en place : tout d'abord une restauration de certains secteurs dégradés puis d'entretenir ces milieux pour les conserver .

Pour aller plus loin, consulter le site de l'Institut National du Patrimoine Naturel (INPN):

<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/habitat/6210> → cf. fiche habitat décliné 6210_9